



Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 17  
Suffrages exprimés : 21

Mise en ligne le 25 octobre 2024  
République Française

Délibération N° 2024-100  
Conseil Municipal du 16 Octobre 2024

**DATE DE CONVOCATION : 10 OCTOBRE 2024**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – S. BROUILLET – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – J. MARTINEAU – S. HIBON-MINET – M. BARO

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** M. VILLEGER donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – J.P. DESLIAS donne pouvoir à MA CHEVALIER – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** M. VILLEGER – JP DESLIAS – K. PERROIS – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. DELIMOGE – P. BERTON – C. RAFIN – P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS :** S. BUTET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** S. HIBON-MINET

**Tennis municipal – convention de mise à disposition de locaux et d'équipements avec l'association « Les Archers Castelnoviens »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT ce qui suit :

Dans le cadre de son activité de tir à l'arc, l'association « Les Archers castelnoviens » utilise les locaux du tennis et le matériel communal.

Afin de cadrer cette mise à disposition, il est proposé la mise en place d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide **PAR 21 VOIX POUR :**

- D'approuver la convention d'occupation dont le projet figure en annexe ;
- D'autoriser M le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE